

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 27 (1919)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Ancienne machine à calculer  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-22395>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de Lezoux et de la Graufesenque, leurs trouvailles dans un sol autrefois occupé sont aussi une source de renseignements d'ordre social et économique. Ils ont fait partie du mobilier des maisons et des villas où régna si ce n'est toujours la richesse, du moins l'aisance. Une ère de prospérité d'environ deux siècles, sous la domination de Rome, semble être marquée dans nos contrées.

Les vases de luxe aux formes variées que nous venons de voir si rapidement ont figuré sur la table autour de laquelle, pour prendre part aux repas quotidiens ou de fêtes, s'est réunie la famille du notable, de l'édile, de l'heureux propriétaire, jusqu'au jour sombre où la rumeur des barbares approchant, jeta partout l'effroi et fut bientôt suivie de la dépossession violente, du pillage et, pour plusieurs générations, d'une ruine générale et irrémédiable.

Juillet 1919.

Julien GRUAZ.

---

## ANCIENNE MACHINE A CALCULER

---

Nous trouvons dans le *Bulletin officiel du Peuple vaudois* du 23 avril 1798 l'intéressante notice suivante relative à une invention alors nouvelle :

Le citoyen Wagnon a présenté le 11 avril courant à la Chambre administrative deux tables en bois sur lesquelles sont tracées diverses lignes et divisions. Au moyen de ces deux tables qui peuvent être exécutées en cuivre, les opérations de calcul sur les différentes mesures quelconques peuvent se faire, au moyen d'un compas ordinaire, de la manière la plus abrégée, la plus simple et la plus sûre. Elles épargnent ainsi les embarras et les longueurs qu'on éprouve toutes les fois qu'on peut appliquer le calcul à ces mesures si variées.

Avec l'une de ces tables, on trouve dans quelques secondes

• combien un nombre quelconque, en entiers et fractions, de quartiers de Romainmôtier par exemple, fait de quarterons et fractions en mesure de Vufflens-le-Château.

Avec l'autre, au moyen d'une règle de cuivre, munie d'un curseur mobile, mais qui peut se fixer où l'on veut, on additionne tout d'un coup une quantité quelconque de mesures diverses exprimées en nombres entiers et fractionnaires sans être obligé de les réduire préalablement à la même espèce ; l'on en trouve la somme dans une autre mesure quelconque avec une exactitude et une promptitude vraiment étonnantes.

Avec le même instrument, on fait dans un instant toutes les soustractions en nombres sur ces mesures, et l'on trouve le reste ou la différence exprimée en mesure d'une espèce quelconque à volonté.

Ces deux instruments de réduction pouvant s'appliquer à toutes les mesures de convenance et de longueur, et donnant dans tous les cas des résultats prompts et sûrs, ont encore cette simplicité qui annonce le génie. Ils sont donc d'autant plus précieux que leur usage est à la portée de tout le monde et qu'ils peuvent suppléer à cette barbare diversité de mesures, contre laquelle chacun réclamera jusqu'au moment où les corps législatifs seront parvenus à la détruire, ce dont sans doute ils ne tarderont pas à s'occuper.

Après l'examen de ces deux instruments, la Chambre administrative n'a pu que témoigner toute sa satisfaction à leur ingénieux auteur, en l'invitant à les rendre publics par la gravure et par une instruction sur leur construction et leurs nombreux usages. La Chambre en arrête enfin la mention la plus honorable et l'insertion au *Bulletin*.

---